

Délégation Territoriale du Cambrésis
Commune de Busigny - 59118
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

N° 01/2013

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	. Riot du Bois . Riot de la Ville A. P. du 09/12/1970	Ddtm
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages A E P	- Captage de Busigny D. U. P. du 27/05/1988 - Captage de Maretz D. U. P. du 15/04/1982	Ddtm
I.2 Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des Monuments historiques	Ancien Château : Les Deux Tours ins.M.H.du 20/03/1978	Drac
II.1 Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	Ligne : LE PERIZET - BUSIGNY 2*63 kv	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisations : . TROISVILLES - BOHAIN . Branchement BUSIGNY – MARETZ	Grt gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	. R.D.643 :15/01/1855 . R.D. 74 : 29/04/1891	Conseil Général
T1	VOIES FERREES Servitude de protection des lignes ferroviaires	Lignes : . BUSIGNY – SOMAIN . CREIL – JEUMONT	Sncf
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI – NIERGNIES et de CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne
II.3 Utilisation de certaines ressources : télécommunications			
PT.2 LH	TELECOMMUNICATIONS Servitude de protection des centres hertziens contre les obstacles	Liaison : DOUAI Caserne Corbineau - GROUGIS Décret du 01/09/1989	Anfr
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal et militaire La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**